

LEGENDE

-  Limites communales
-  Limites des zones
- UA** Nom de zones
-  Routes principales et secondaires
-  Réseau hydrographique
-  Surface en eau

Autres prescriptions

-  Orientation d'aménagement et de programmation sectorielles
-  OAP Densités
-  OAP Loi Barnier
-  Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du CU
-  Périmètre commercial à préserver
-  Périmètre délimité des abords

Éléments à protéger au titre de l'art. L151-19 du CU

-  Boisements
 -  Arbre remarquable
 -  Éléments de patrimoine
-  Haies
-  Alignement d'arbres
-  Murets

Éléments à préserver au titre de l'art. L151-23 du CU

-  Zones humides
-  Abords des cours d'eau

Risques et contraintes

-  Zones inondables (AZI) des Deux-Sèvres 1994 et 2008)
-  Risque fort retrait et gonflement des argiles (BRGM)
-  Zone non aedificandi
-  Secteurs de nuisances sonores au titre de l'article R151-53 du CU
-  Bande d'inconstructibilité (loi Barnier) au titre de l'article L1311-6 du CU

Emplacements réservés

-  Emplacement réservés

UA : Centre-bourgs historiques
UAp : Centre-bourgs historiques patrimoniaux
UJ : Espaces verts paysagers à préserver
UJb : Tissus de faubourgs
UBJ : Espaces verts paysagers à préserver
UR : Zone résidentielle récente
URJ : Espaces verts paysagers à préserver
UE : Zone d'équipement
UX : Zone économique
UXa : ZACOM de Champdenier
UXb : Zone économique de Monplaisir
UXc : Zones d'activités de proximité, à vocation majoritairement artisanale
AUH : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
AUE : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
AUX : Zone à urbaniser à vocation économique
AUXa : ZACOM de Champdenier
AUXb : Zone économique de Monplaisir
AUXc : Zones d'activités de proximité, à vocation majoritairement artisanale
A : Zone agricole
AP : Zone agricole protégée
AL, AR, AS, AX : STECAL en zone agricole
N : Zone naturelle
NP : Zone naturelle protégée
NL, NX, NS, NH : STECAL en zone naturelle